

sont ainsi fiancées à l'âge de 14 ans et demi ; ce qui était sans doute un reste des traditions romaines, qui n'ont point été suivies par les rédacteurs de notre Code civil.

Les Livres de raison que je viens de signaler sont d'ordinaire l'œuvre d'un seul personnage. Il en est d'autres, au contraire, qui ont été rédigés, pendant une longue série d'années, par les représentants de plusieurs générations successives.

Tel est, notamment, le Livre de raison de la famille Montaigne, de Saint-Chamond, qui embrasse une période de plus d'un siècle et demi. Commencé, en 1529, par Catherin Montaigne, il est continué successivement par d'autres membres de la même famille nommés Claude Ravel, F. Palerne, Chenevier et Jean Chavanne, jusqu'en l'année 1683.

L'original en est aux mains de la famille Béthenod, de Montbressieu ; mais il en existe deux copies ; l'une, à la bibliothèque de Lyon, fait partie du fonds Coste, l'autre appartient à la bibliothèque de la ville de Saint-Étienne (10).

Mais, déjà, les rédacteurs de ce livre de famille ont grandement élargi leur cadre. Car nous ne retrouvons pas seulement ici de simples mentions de naissances et de décès, d'un intérêt assez minime, quand elles ne concernent point des familles ayant laissé des traces dans l'histoire locale. Ses rédacteurs se sont attachés aussi à nous conserver le souvenir de tous les événements dont ils ont été témoins. C'est ainsi qu'ils nous fournissent de précieux renseignements sur la vie des seigneurs de Saint-Chamond, sur

---

(10) Bibliothèque Coste, n° 17,406. — Bibliothèque de Saint-Étienne, n° 517.